

# A. D. S. E

## ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

3, Place de l'église 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n°W911004402 sous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

### **PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **Du 12 Mars 2019 à 20h30 à la salle polyvalente de MEROBERT**

**Présents et Représentés : 128**

#### **Modification de l'adresse du siège social**

Suite au courrier de M. Villate dont nous avons fait part aux membres du CA le 26 juin, nous avons reçu la délibération en date du 9 juillet 2018, dans laquelle le conseil municipal de Saint-Escobille demande à notre association de procéder à toutes les démarches pour changer l'adresse de notre siège social.

Nous ne pouvons pas nous opposer à cette décision municipale...mais nous souhaitons vous proposer cette motion marquant notre désapprobation :

#### **Motion relative à la demande de changement d'adresse du siège social de l'ADSE par le Conseil municipal de Saint-Escobille**

*Claude JAILLET* : l'ADSE (Association de Défense de la Santé et de l'Environnement) a reçu avec stupéfaction d'abord un courrier de M. Villate, maire de Saint-Escobille daté du 26 juin 2018 puis une délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2018 demandant à notre association de « procéder à toutes les démarches pour changer de siège social » sis à la mairie de Saint-Escobille.

L'argument mis en avant est le risque d'amalgame entre notre association et la Commune de Saint-Escobille par rapport « à des décisions, des orientations » de l'ADSE « que la Commune ne partagerait pas pleinement ».

Nous tenons à souligner qu'un grand nombre d'Associations, quelle que soit leur nature, ont leur siège social dans les mairies qui sont considérées comme "la maison commune".

L'association, qui a fédéré, avec de multiples collectivités et associations, pendant 14 années, la lutte contre le projet toxique de centre de stockage de déchets ultimes, qui a défendu le village de Saint-Escobille, ses habitants, ses exploitations agricoles, avec sincérité, conviction, détermination et cela bénévolement, sans aucune contrepartie, ne comprend pas cette demande de changement de siège social.

**Elle considère la démarche du maire et de son conseil municipal comme un désaveu cinglant et blessant à l'égard de nos engagements et laisse apparaître en filigrane un rejet manifeste des luttes soutenues par l'ADSE.**

Nous ajouterons que la reconnaissance est la grande absente des propos tenus par les édiles de la commune.

Nous en prenons acte.

**Motion adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

Marie-Josèphe MAZURE : nous allons vous proposer un autre siège social, car il n'est pas question de s'opposer à la décision du conseil municipal de Saint-Escobille et Jean-Pierre nous a fait une proposition.

Jean-Pierre LIENASSON : je quitte le bureau parce que là c'est pas le vice-président de l'ADSE qui parle mais l'habitant de Saint-Escobille. Donc quelles sont les idées si dangereuses, il y en a deux, la première c'est la protection de la nappe phréatique, la protection de l'eau, ça a été le principal argument contre le projet de décharge et c'est toujours le travail que l'on fait parce que malheureusement le problème de l'eau n'est pas réglé. Il y a beaucoup d'eau sur la terre, mais il n'y a que 2% d'eau potable. Et nous les pays riches nous la gâchons allègrement. Nos enfants et nos petits enfants auront à faire face à la pénurie d'eau potable. Ce n'est pas une utopie. Je vous rappelle que depuis la révolution Française, l'eau en France est gratuite, oui, quand vous voyez votre facture vous pouvez vous poser des questions, bon. Pourquoi se battre sur l'eau, c'est vital, est-ce une idée dangereuse ? Bien, deuxième idée, la solidarité avec toutes les communes qui se battent contre des projets identiques au nôtre, des projets qui mettent en danger l'environnement et la santé des gens, dois-je rappeler à la commune de Saint-Escobille que 140 communes ont apporté leur soutien lors du combat de 2002 à 2017, ces communes là ont pris des délibérations, des dizaines d'élus et d'associations ont apporté leur soutien à la commune. C'est pour ça qu'on a gagné, de l'autre côté ils ont bien senti qu'on n'était pas tout seul. Rappelez-vous du travail de l'ADSE toutes les réunions dans les villages, pendant des mois voire des années, on est parvenu à faire venir plus de 4 000 personnes aux enquêtes publiques. La solidarité c'est un de mes moteurs depuis toujours, je ne comprends pas que cette idée puisse être considérée comme dangereuse. Alors nous vous proposons un nouveau siège social qui reste à Saint-Escobille : l'ADSE du 2, rue du Château passe au 3, place de l'Eglise. Merci.

Marie-Josèphe MAZURE : suite à la proposition de Jean-Pierre, je vous propose d'entériner cette proposition de modification de l'adresse du siège social en ces termes :

Suite à la demande formulée par le conseil municipal de Saint-Escobille, dans sa délibération du 9 juillet 2018 et afin de respecter son origine historique, l'ADSE accepte la proposition de Jean-Pierre LIENASSON, vice-président, de fixer le siège social de l'ADSE à son domicile : 3, Place de l'église 91410 SAINT-ESCOBILLE.

**Décision adoptée à l'unanimité des présents.**

Nous allons envoyer en sous-préfecture la demande de changement du siège social de l'ADSE.

La Présidente,

Marie-Josèphe MAZURE.

Les Vice-Présidents,

Claude JAILLET.

Jean-Pierre LIENASSON.